



Union nationale
des syndicats de détaillants
en fruits, légumes
et primeurs



Communiqué de presse

Paris, le 25 Septembre 2014

Interdiction des sacs plastiques dans les commerces : Une mesure dangereuse, inefficace et coûteuse pour les Français.

Les détaillants en fruits et légumes, qu'ils soient sur les marchés ou dans les magasins, et les enseignes de la distribution s'insurgent contre la décision de Ségolène Royal de faire voter une disposition prévoyant l'interdiction de tous les sacs plastiques, à partir du 1^{er} janvier 2016. Cet amendement du Gouvernement est présenté à l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique.

Cette mesure est dangereuse, car elle va directement pénaliser et renchérir le coût des ventes en vrac de fruits et légumes frais. Au moment où toute la filière des fruits et légumes connaît des difficultés graves, c'est un acte irresponsable.

Cette mesure va être coûteuse pour les Français. Le surcoût de 300 millions d'euros pour les commerçants entraînera une hausse des prix, notamment des fruits et légumes. Il s'agira d'un nouveau prélèvement sur le pouvoir d'achat, qui ne pourra qu'être, une fois de plus, défavorable à la consommation.

Enfin, cette mesure sera totalement inefficace au plan environnemental. Faute de collecte sélective adaptée, ces sacs seront incinérés et auront donc un bilan environnemental négatif. Cette mesure impliquera par ailleurs, une augmentation du nombre de fruits et légumes préemballés, soit une croissance des emballages et des déchets ainsi que des risques de gaspillage alimentaire, tout en réduisant les surfaces agricoles dédiées à l'alimentation.

Les détaillants en fruits et légumes et les enseignes de la distribution appellent donc le Gouvernement à retirer cette mesure totalement injustifiée, et qui n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable, malgré nos demandes renouvelées.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 750 000 emplois, 1 750 hypermarchés, 5 400 supermarchés, 4 700 maxi discomptes et 17 950 magasins de proximité, soit environ 30 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

www.fcd.asso.fr – www.fcd-leblog.fr

UNFD : l'Union nationale des syndicats de détaillants en fruits, légumes et primeurs fédère au niveau national 14 600 primeurs (dont 10 164 sur marchés), représentant près de 30 % de la distribution de fruits et légumes en France et 35000 actifs dont 16000 salariés. L'UNFD assure la représentation et la défense des intérêts politiques, fiscaux et sociaux des commerçants de proximité commercialisant des fruits et légumes frais.

www.unfd.fr